



Berne, le 20 septembre 2019

Destinataires :

Partis politiques

Associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faïtières de l'économie

Autres milieux intéressés

Modification de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation : ouverture de la procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Le 20 septembre 2019, le Conseil fédéral a chargé le DEFR de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de modification de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI).

Nous vous soumettons en annexe, pour avis, le projet de modification de la LERI ainsi que le rapport explicatif.

La procédure de consultation court jusqu'au **20 décembre 2019**.

Les nouvelles réglementations proposées concernent en particulier l'encouragement de l'innovation par Innosuisse ainsi que les dispositions en matière de réserves du Fonds national suisse et d'Innosuisse. Les autres modifications sont de nature formelle et se rapportent aux Académies suisses des sciences, à la recherche de l'administration fédérale, aux contributions en faveur des coopérations de recherche internationales et au Conseil suisse de la science.

Des exemplaires supplémentaires du dossier de la consultation sont disponibles sur les sites suivants : <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html> ou www.sbf.admin.ch/consultation-leri.

Une fois le délai de consultation écoulé, les prises de position reçues seront publiées sur internet.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3), nous nous efforçons de publier les documents dans un format accessible à tous. Nous vous prions donc de nous faire parvenir votre prise de position dans le délai imparti, si possible par voie électronique (en version **Word** et en version **PDF**), à l'adresse suivante :



beatrice.tobler@sbfi.admin.ch

Madame Beatrice Tobler (tél. 058 462 56 80) se tient à votre disposition pour toute question ou information supplémentaire.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Guy Parmelin
Conseiller fédéral